

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice Syndical	Présents
--	----------

37	37	19
----	----	----

Date de la convocation

14-04-11

Date d'affichage

14-04-11

Objet de la Délibération

2011-05-02

Compte rendu des décisions du
Président

Séance du 26 mai 2011

L'an deux mille onze

Et le vingt six mai

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL BELLIDO** (CdC Le Minervois), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JP CRASSUS** CdC du Saint-Chinianais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 JUIN 2011

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 310511

310511

Objet : Compte Rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises récemment:

- N° 001/11 Remboursement des frais de déplacements et de séjour sur présentation de justificatifs de M.Bascoul, Président, et de Mmes Francart-Marty et Tassis, membres du Conseil de Développement, qui ont participé aux 9èmes rencontres Nationales des Conseils de Développement à Angoulême du 31/3/11 au 01/04/11 ainsi que les frais d'inscription pour 40 €uros par personne.
- N°002/11 Défraiements pour l'intervention et les déplacements de Mme Claire Bertrand dans le cadre d'une formation des OTSI le mardi 15 mars pour un montant de 454,28 €uros TTC
- N°003/11 Traduction en anglais des itinéraires patrimoniaux par la société Pleasance Woods Traduction sise à Ribaute pour un montant de 3 360,00 €uros TTC.
- N° 004/11 Indemnisation pour la logistique de la création artistique "La chanson du Canal" du 17/10/2010 au 19/11/2011 par la Compagnie de la Source sise à Saint Pons de Thomières pour un montant de 3000 €uros TTC.
- N° 005/11 Prestation pour la création et le suivi de fabrication des supports de communication du Pays avec la SARL Contrepoint sise à Montpellier pour un montant compris entre 35 125 € et 79 556 € HT. Attribution du marché Lot N°1 pour une durée de 1 an suite à la commission d'appel d'offres du 23 février 2011.
- N°006/11 Prestation pour l'impression et la livraison des supports de communication du Pays avec l'imprimeur MARAVAL sis à Saint Pons de Thomières pour un montant compris entre 69 230 € et 141 320 € HT. Attribution du marché Lot n°2 pour une durée de 1 an suite à la commission d'appel d'offres du 23 février 2011.
- N°007/11 Organisation et Animation de 3 Bistr'eau pour 2011 (sensibilisation des enjeux de l'eau) avec l'association les Jardins de Tara sise à Montaud pour un montant de 750,00 €uros TTC
- N°008/11 Expertise d'un itinéraire en GR de Pays attribuée pour ses compétences d'expert pour l'homologation de l'itinéraire au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre sis à la Maison Départementale des Sports à Montpellier, pour un montant de 31 900 €uros TTC.
- N°009/11 Expertise patrimoniale du Pays confiée à l'Association Culture et Patrimoine sise 22 rue du Plateau des Violettes à Montpellier pour un montant de 10 484,02 €uros HT.
- N°010/11 Réalisation de douze vitrines-présentoirs de la gamme d'éditions touristiques du Pays confiée au cabinet Alliance Consultants sis à Lunel pour un montant de 16 800 €uros HT.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 26 mai 2011.

Le Président
Francis BOUTES

